ministère Éducation nationale
Délégation à la communication

la lettre Flash

12 mars 2002

Primaire - Secondaire

L'éducation prioritaire en France et dans le monde : une problématique commune

Afrique du Sud, Argentine, Belgique, Canada, Hongrie, Etats-Unis, Tunisie, Grande-Bretagne, Chili, Grèce... Des enseignants, des chercheurs et des travailleurs sociaux de quatorze pays étrangers ont participé au colloque sur "La discrimination positive en France et dans le monde", organisé les 5 et 6 mars à Paris, pour marquer le **20e anniversaire de la création des zones d'éducation prioritaire en France**. Expérimenté au milieu des années soixante aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, en France à partir de 1981 sous l'impulsion d'Alain Savary, plus tard en Hongrie, au Portugal ou en Slovaquie, le principe de la discrimination positive : "donner plus à ceux qui ont moins", a donné naissance à des dispositifs scolaires aux appellations diverses, avec des particularités locales mais aussi des points communs.

Il revenait à Rui Canario, de l'université de Lisbonne, de retracer l'évolution de cette aventure mondiale. "Nées à l'époque des 30 glorieuses, de l'idéologie du progrès et de la croissance sans limite, les politiques de discrimination positive se développent aujourd'hui dans un contexte différent. On est passé **de l'école des promesses à l'école des incertitudes** : les diplômes scolaires sont dévalués, l'emploi précarisé. On est passé **d'une logique de lutte pour l'égalité des chances à une logique de lutte contre l'exclusion**". Pour ce chercheur portugais, même si aujourd'hui des déceptions et des désillusions se font jour devant la persistance et l'extension du problème de la pauvreté, "**le grand mérite des politiques de discrimination positive est d'exister** et de démontrer qu'il n'y a pas de déterminisme dans le système éducatif", et **elles restent "inévitables et nécessaires**".

Amis critiques et personnes-ressources

Elles peuvent même permettre une action positive si l'on veille à appliquer quelques principes clés. Après avoir suivi ce qui se disait dans les ateliers, Jean-Marie Ketélé, professeur à l'université de Louvain (Belgique), a relevé **quelques facteurs de réussite** d'une politique de discrimination positive : "placer l'enfant au centre du dispositif (...), des enseignants qui aient confiance dans l'élève mais également en eux-mêmes", qui "aient la conviction profonde d'avoir une mission", avec deux objectifs principaux : "améliorer les performances scolaires de l'élève en matière d'acquisition des outils de base, éduquer à la citoyenneté". Il a invité les enseignants à "établir un

Communion laïque autour de l'école

Lundi 4 mars, **Jack Lang a reçu au ministère une cinquantaine d'anciens élèves de ZEP**. Certains d'entre eux ont témoigné de leur parcours et de la qualité de l'enseignement qu'ils y ont reçu. "Grâce à vous ce soir, a déclaré le ministre, le ministère de l'éducation nationale est le ministère de la réussite". Puis, s'adressant à l'ensemble des invités - proviseurs et enseignants ayant connu les élèves mis à l'honneur ce soir-là - le ministre a rappelé "l'idée simple à partir de laquelle Alain Savary a jeté les bases de la politique nouvelle : l'égalité républicaine ne peut pas être théorique, formelle. Il faut corriger les inégalités par une discrimination positive." Puis, il a rendu hommage "au travail de sacerdoce accompli par les professeurs et les élèves de ZEP. Je suis heureux que nous nous retrouvions dans cette communion laïque autour d'une école qui croit à l'égalité. Une école de toutes les chances, une chance sans cesse redonnée."

lien relationnel fort entre les différents acteurs et avec les partenaires de l'école". Pour lui, les enseignants doivent considérer ces "acteurs internes et externes comme des alliés, des amis critiques, des personnes-ressource", plutôt que de chercher à "être seul maître dans la classe". Cette approche permet de tisser "un maillage", de créer des "triangulations" qui feront que tous travailleront ensemble plutôt que de manière juxtaposée.

Recherche d'un nouveau souffle

En ouverture du colloque, **Jack Lang** émettait un vœu analogue en soulignant qu'une des originalités du "modèle français" était justement de permettre "des actions conjointes entre les écoles et les établissements et leur quartier, et tout particulièrement, entre les établissements et les parents d'élèves (...) **L'école a besoin de parents d'élèves exigeants, au bon sens du terme, c'est-à-dire soucieux de la qualité de l'enseignement reçu par leurs enfants".**

Pour le ministre de l'éducation nationale **le bilan des ZEP françaises "est bon".** Grâce à l'éducation prioritaire, nous pouvons maintenir un bon niveau d'exigence partout". Mais il a suggéré qu'il faudrait "peut-être songer à conférer à la discrimination opérée, une dynamique, des objectifs, une logique plus resserrés".

Cette recherche d'un nouveau souffle passe par une certaine forme d'évaluation. Le ministre a donc déjà demandé aux recteurs d'effectuer pour le début de l'année prochaine un bilan des premiers contrats de réussite : "Il est important, a-t-il souligné, de repérer et de mesurer les réussites collectives et individuelles, d'identifier les bonnes pratiques, mais aussi les fausses solutions ou les fausses pistes". Il a aussi annoncé que toutes les académies "devraient bientôt disposer d'un centre de ressources pour l'éducation prioritaire" et travailler à la professionnalisation des coordonnateurs de zones.

Enfin, le ministre a proposé la création d'un observatoire international de la discrimination positive sous la responsabilité d'Alain Houchot, inspecteur général de l'éducation nationale et de Patrick Bouveau, maître de conférences à l'institut universitaire de formation des maîtres de Bourgogne.

Le discours du ministre est consultable sur :
http://www.education.gouv.fr/presse/2002/zepdp.htm